

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

03/62I du 15/7/1983

DECRET N° _____/MTPS.DSTFP.DFP.21024
13

Portant intégration et nomination de
Monsieur MOUZITA Joseph, Instituteur
contractuel de 2ème échelon, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/IGAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en
son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secon-
daire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20, et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du
5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 81/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/616 du 26.01.81 au décret
81/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/617 du 26.01.81 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 81/707 du 19.10.81 complétant l'arti-
cle 2 du décret 64/630 du 27.12.66 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

D.9.

D.C.F.

YB

(/u l'arrêté n° 0330/MTPS/DGTFP/DFP du 14 Janvier 1982, portant avancement de certains agents contractuels du Ministère de l'Education Nationale en ce qui concerne Monsieur MOUZITA Joseph,

(/u la lettre n° 1216/MBN/DGAS/DPAA du 12 Octobre 1982 du Membre du Parti Congolais du Travail, Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

/)SECRETE :

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret 67/304 du 30-9-67 susvisé, Monsieur MOUZITA Joseph, né le 11 Janvier 1951 à Kinzouni, Instituteur Contractuel de 2^e échelon, de la catégorie C, échelle 8, indice 590 en service à Brazzaville, titulaire de la Licence en Psychologie Obtenue à l'Université Marion NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790. et nommé

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./.-

BRAZZAVILLE, LE 15 Juillet 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP/DFP/	2
BST/DFP.	2
D.C.F.	2
D.C.F.	2
M.E.N.	2
DOSSIER.	3
INTERESSE.	1
SGM/BC.	2./-